

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Délibération n°2026.10.169.B

Adhésion à l'ATD 16 pour une mission optionnelle Géo16 ADS

LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 07 octobre 2026

Secrétaire de Séance: François ELIE

Membres en exercice: **29**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET

Ont donné pouvoir : Stéphanie MARCHAND à Samantha LANDREAU, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Elise VOUVET, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Hélène GINGAST, François NEBOUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261013-2026_10_169B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.10.169.B**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

ADHESION A L'ATD 16 POUR UNE MISSION OPTIONNELLE GEO16 ADS

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : LIENS AVEC LES COMMUNES

Enjeux : [90101 -9) SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10: Mutualisation/ dématérialisation des procédures : égal accès sur le territoire
 ODD 11: Conseil et accompagnement des administrés et des communes pour les démarches administratives ; accompagnement des communes pour le précontentieux ; accompagnement pour les demandes de régularisation des constructions/aménagements irréguliers
 ODD 12 : Dématérialisation : réduction du papier/encre/LRAR (+) ; consommations liées à l'usage du numérique ;

Le service commun Administration du droit des sols (ADS) utilise actuellement une version ancienne du logiciel OXALIS/GNAU, qui n'est plus actualisable. Pour préparer la bascule vers une version « Expert » du logiciel, des frais ont déjà été engagés depuis 2024. Toutefois, l'outil est encore en cours de développement, et l'interconnexion avec des connecteurs externes (parapheurs numériques, systèmes d'archivage électronique) n'est pas techniquement aboutie, voire même non réalisable pour l'instant.

Le service commun ADS assure par ailleurs l'assistance aux utilisateurs, ainsi que le signalement des dysfonctionnements à OXALIS et à la direction des systèmes d'information (DSI) de GrandAngoulême. Cette tâche mobilise une part significative du temps de l'agent référent et des agents de la DSI.

Le service assure également l'accompagnement humain des communes pour la formation des agents à l'utilisation de ces outils, OXALIS proposant des formations via des plateformes dédiées.

Dans ce contexte, il est proposé de s'appuyer sur l'ATD16, partenaire historique de GrandAngoulême. L'adhésion de l'agglomération permettrait au service commun ADS ainsi qu'aux communes de GrandAngoulême de bénéficier d'une expertise technique, juridique et numérique mutualisée à coût maîtrisé, avec des outils métiers performants, un

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261013-2026_10_169B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
 Publication : 19/10/2026

accompagnement humain de proximité (formation, hotline) et une gouvernance transparente sur les tarifs.

De plus, dans le cadre du partenariat avec l'ATD16, les communes de GrandAngoulême bénéficieront d'un accompagnement complet : mise à disposition d'un outil métier, assistance aux utilisateurs, formation aux logiciels, télémaintenance, participation à des clubs utilisateurs et diffusion de documentation.

Mission optionnelle proposée — Géo16 ADS

Pour le service commun :

- Logiciel Next'ADS (GrandAngoulême et communes) — utilisation et gestion de l'application du droit des sols, incluant assistance, formation et télémaintenance. Développé par SIRAP-NextADS, cet outil couvre actuellement 20 % du territoire français et équipe 7 des 9 communautés de communes de la Charente : **14 718 €/an**
- SVE Portail Usager (CDA/communes) — portail dématérialisé d'échange avec les pétitionnaires, avec remplissage automatique des demandes : **1 594 €/an**
- Connecteur externe SIG Arcopole — connexion de WebAgglo à Next'ADS pour l'ensemble des utilisateurs : **532 €/an**

Pour les communes adhérentes au service commun et selon leurs besoins :

- Connecteur Parapheur électronique — plugin d'envoi des documents dans un circuit de validation/signature : **532 €/an/organisation**
- Géo16ADS Services — logiciel Next'ADS pour la réception et la réponse dématérialisées des services consultés (eau, assainissement, déchets, etc.) : **532 € TTC/an/service.**

Cette adhésion permettrait au service de bénéficier des conditions négociées avec l'ATD16 dans le cadre de son marché en cours, actif jusqu'en 2028.

La bascule vers ces nouveaux outils nécessitera, au titre de l'année 2026 :

- une reprise des données (**9 456 €**),
- des frais de gestion de projet (**7 200 €**),
- des ateliers de paramétrage, afin d'adapter l'outil aux besoins du service commun et des communes adhérentes (**7 200 €**),
- des formations adaptées aux profils des utilisateurs (**9 149 €**),

soit un **montant total TTC de 33 004,80 €**.

Je vous propose :

DE SOUSCRIRE à la mission optionnelle de l'ATD16 - Géo16 ADS, générant une cotisation annuelle supplémentaire, dont le montant total TTC s'élève à titre indicatif à 16 844 € pour l'année 2027.

D'APPROUVER les frais engagés au titre de l'année 2026, liés à la bascule vers ces nouveaux outils métiers à hauteur d'un montant total TTC de 33 004,80 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention pour la souscription de la mission optionnelle de l'ATD16 Géo16 ADS, ainsi que tous actes nécessaires à la bascule vers ce nouvel outil.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261013-2026_10_169B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026